

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2023

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **20 juillet 2023 à 12 h 35**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Absences : Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, la directrice du Service de l'urbanisme et le directeur adjoint du Service des travaux publics par intérim et chef de division - Parcs, espaces verts et édifices municipaux.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2023)-101-33 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement aux documents exigés pour la zone CV-322 - adoption du projet de règlement
6. Règlement (2023)-102-74 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322 - adoption du projet de règlement
7. Règlement (2023)-107-14 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone CV-322 - adoption du projet de règlement
8. Augmentation de la capacité de l'intercepteur, égout sanitaire Centre-ville - contrat
9. Modification de la résolution CM22 06 334
10. Promesse d'achat - 410-414, rue Lacasse
11. Requête introductive d'instance revendication d'un droit de passage, en jugement déclaratoire et injonction permanente - contrat de services professionnels
12. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 12 h 35.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2023

tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM23 07 462

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM23 07 463

5. Règlement (2023)-101-33 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement aux documents exigés pour la zone CV-322 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 8 août 2023, à compter de 17 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-101-33 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement aux documents exigés pour la zone CV-322*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM23 07 464

6. Règlement (2023)-102-74 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 8 août 2023, à compter de 17 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

Ce projet de règlement remplace le règlement (2023)-102-72, dont la procédure n'a pas été complétée.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-102-74 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 07 465

7. Règlement (2023)-107-14 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone CV-322 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 8 août 2023, à compter de 17 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-107-14 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone CV-322.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 07 466 8. Augmentation de la capacité de l'intercepteur, égout sanitaire Centre-ville - contrat

CONSIDÉRANT que l'égout sanitaire du Centre-ville a atteint sa pleine capacité;

CONSIDÉRANT que la Ville désire installer un nouvel intercepteur en parallèle à celui existant qui sera conservé comme réseau domestique;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Inter Chantiers inc.	4 431 744,35 \$
Excapro inc.	6 388 347,33 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Inter Chantiers inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'augmentation de la capacité de l'intercepteur, au montant de 4 431 744,35 \$, taxes en sus (projet 2022-62), payable par le règlement d'emprunt (2023)-212, conformément aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres TP-2023-3005-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM23 07 467 9. Modification de la résolution CM22 06 334

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CM22 06 334 concernant l'acceptation de la requête déposée par M. Éric Lefebvre, président de Développement Le Maître-en-Haut inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, pour le projet le Maître-en-haut phase 2A (secteur Golf La Belle);

CONSIDÉRANT que le nom du promoteur Développement Le Maître-en-Haut inc. n'existe plus, et que le nouveau promoteur est maintenant Développement Tremblant inc., dont M. Éric Lefebvre est aussi le président;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier la résolution CM22 06 334 afin de remplacer le nom du promoteur « Développement Le Maître-en-Haut inc. » pour le promoteur « Développement Tremblant inc. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 07 468 10. Promesse d'achat - 410-414, rue Lacasse

CONSIDÉRANT que le programme particulier d'urbanisme en vigueur prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant souhaite acquérir les immeubles situés au 410 et 414, rue Lacasse afin d'agrandir l'Espace public;

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 juillet 2023

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 414, rue Lacasse a été bâti vers les années 1885 et représente une page d'histoire que la Ville désire mettre en valeur par une restauration;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue avec 9391-6237 Québec inc., propriétaire des deux immeubles;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat avec 9391-6237 Québec inc. en vue de l'acquisition des immeubles situés au 410 et 414, rue Lacasse, connus et désignés comme étant respectivement les lots 3 277 994 et 3 277 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, le tout aux conditions incluses à la promesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM23 07 469

11. Requête introductive d'instance revendication d'un droit de passage, en jugement déclaratoire et injonction permanente - contrat de services professionnels

CONSIDÉRANT que la Ville est mise en cause dans une Requête introductive d'instance revendication d'un droit de passage, en jugement déclaratoire et injonction permanente portant le numéro 700-17-012017-157 concernant l'accès de certains propriétaires à leurs propriétés riveraines au lac Tremblant, qui doit se faire via une marina privée vu l'absence de chemin;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit une exception aux règles d'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services professionnels nécessaire dans le cadre d'un recours judiciaire (article 573, 4^ob du premier alinéa du paragraphe 1);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-140-00-412;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à DHC avocats le contrat de services professionnels afin de représenter et de défendre les intérêts de la Ville de Mont-Tremblant dans le dossier de Requête introductive d'instance revendication d'un droit de passage, en jugement déclaratoire et injonction permanente à la Cour supérieure, portant le numéro 700-17-012017-157.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM23 07 470

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 12 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Maude Picotin
Greffière adjointe